



AVIS DE CONVOCAATION

ÉLECTIONS DE MARGUILLIERS (ÈRES)

Conformément à l'article 50 de la Loi sur les fabriques, vous êtes par la présente convoqués à une assemblée de paroissiennes et de paroissiens de la Paroisse de Saint-Matthieu pour élire deux (2) marguilliers sortants de charge le 31 décembre 2024, soit :

- M. Denis Raymond qui est éligible à se représenter;
et
- Mme Renée Michaud qui est éligible à se représenter.

Quand :

- Dimanche 8 décembre 2024, avant la messe de 9 h